

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 5 février 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 5 février 2018, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Lévis Duchesne Luc Maltais
 Richard Lapointe Evans Potvin
 Sylvain Lavoie Martin Voyer

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Marie-Hélène Boily, directrice générale
 Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 25.02.2018 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires tenus les 15 et 22 janvier 2018 et des séances extraordinaires tenues les 16 janvier et 22 janvier 2018.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 16 janvier au 5 février 2018
 - 4.1.2. Adoption du règlement n° 228-2018 remplaçant le règlement n° 165-2014 relatif à la politique de gestion contractuelle
 - 4.1.3. Adoption du règlement n° 229-2018 abrogeant le règlement n° 195-2015 relatif à la tarification de la route de la Montagne
 - 4.1.4. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2018
 - 4.1.5. Octroi d'un contrat à Lys Informatique – Remplacement du serveur informatique de l'administration municipale – Appropriation au fonds de roulement
 - 4.1.6. Adoption des prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'Habitation
 - 4.2. Gestion du territoire
 - 4.2.1. Avis de motion – Adoption du règlement n° 226-2018 modifiant le plan d'urbanisme n° 21-99 et ses amendements en vigueur.
 - 4.2.2. Adoption du projet de règlement n° 226-2018 modifiant le plan d'urbanisme n° 21-99 et ses amendements en vigueur
 - 4.2.3. Avis de motion – Adoption du règlement n° 227-2018 modifiant le règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur
 - 4.2.4. Adoption du projet de règlement n° 227-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur
 - 4.2.5. Avis de motion – Adoption du règlement n° 230-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur
 - 4.2.6. Adoption du premier projet de règlement n° 230-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur
 - 4.2.7. Demande de dérogation mineure n° 145-2018 soumise par monsieur Alexandre Marcotte pour la propriété située au 802, rue Jalbert
 - 4.2.8. Nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme
 - 4.2.9. Octroi de contrats – Réfection du brise-lames au quai municipal – Appropriation au fonds de roulement

- 4.2.10. Octroi d'un contrat à Veolia Water Technologies Canada inc. – Acquisition d'un analyseur de chlore en continu - Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
 - 4.2.11. Octroi d'un contrat à Dccom enr. – Remplacement d'une vanne de réduction de pression sur la route 169 – Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
 - 4.2.12. Octroi d'un contrat à Entretien extérieur Houde – Entretien des espaces verts de l'Arboretum
 - 4.2.13. Octroi d'un contrat aux Constructions S. Gauthier inc. – Réparation des issues d'urgence du sous-sol de l'annexe de l'aréna
 - 4.2.14. Autorisation de signataires – Avenant n° 2 au bail de Vidéotron – Tour de télécommunication au 31, rue des Érables
 - 4.2.15. Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur invitation sur le Système électronique des appels d'offres – Construction d'un pavillon culturel au parc Maurice Kirouac – Appropriation au Fonds de Développement des territoires (FDT) et au surplus accumulé de la Ville
 - 4.2.16. Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres public sur le Système électronique des appels d'offres – Aménagement d'un site de plongée sous-marine au lac Vouzier – Appropriation au Fonds de Développement des territoires (FDT) et au surplus accumulé de la ville
 - 4.2.17. Autorisation d'un signataire - Addenda à l'entente Politique nationale de la ruralité III (FDT) 2015 dans le dossier d'aménagement d'un site de plongée sous-marine au lac Vouzier
 - 4.2.18. Octroi de contrat à Signalisation Kalitec inc. – Installation d'un panneau clignotant à l'intersection ferroviaire au site du centre récréotouristique le Rigolet
- 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
- 4.3.1. Octroi d'un contrat à Gémel inc. – Préparation des plans et devis pour la mise à niveau du terrain de balle secteur Lac-à-la-Croix – Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
 - 4.3.2. Demande d'aide financière au Programme d'entretien de la route verte pour 2018
 - 4.3.3. Demande d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV – Rénovation et transformation de la piscine municipale
 - 4.3.4. Versement de bourses dans le cadre du programme d'aide à l'élite 2016-2017
- 4.4. Rapport des activités du conseil :
- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions
5. Dépôt de la correspondance
6. Affaires nouvelles :
- 6.1 Motion de sympathie pour le décès de madame Louise Tremblay, correctrice bénévole du journal l'Informel
 - 6.2 Demande au Canadien National – Réparation du passage à niveau rue Saint-Georges
7. Période de questions des citoyens
8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 26.02.2018 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 15 ET 22 JANVIER 2018 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LES 16 ET 22 JANVIER 2018

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires tenues les 15 et 22 janvier 2018 et des séances extraordinaires tenues les 16 et 22 janvier 2018 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires tenues les 15 et 22 janvier 2018 et des séances extraordinaires tenues les 16 et 22 janvier 2018 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Approuvé à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 27.02.2018 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 16 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2018

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Claude Brassard
Trésorière adjointe*

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 16 janvier au 5 février 2018 laquelle totalise la somme de 414 773,40 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement no 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 28.02.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 228-2018 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 165-2014 RELATIF À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

M. le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé; par M. le conseiller Lévis Duchesne d'adopter le règlement n° 228-2018 remplaçant le règlement n° 165-2014 relatif à la politique de gestion contractuelle de la Ville. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 29.02.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 229-2018 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 195-2015 RELATIF À LA TARIFICATION DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'adopter le règlement n° 229-2018 abrogeant le règlement n° 195-2015 relatif à la tarification de la route de la Montagne. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 30.02.2018 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2018

Considérant que les décideurs et les élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore 8.5 % de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (10.8 % pour les garçons et 6.5 % pour les filles);

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

Considérant que le travail du **CRÉPAS** et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 24.7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que le **CRÉPAS** organise, du 12 au 16 février 2018, la 9^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « **Vos gestes, un + pour leur réussite** », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

M Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De proclamer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Adopté à l'unanimité

4.1.5 31.02.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À LYS INFORMATIQUE – REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE – APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'accorder à Lys informatique le contrat de remplacement du serveur informatique de l'administration municipale pour la somme de 6 523,49 \$ excluant les taxes applicables.

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de trois ans, en trois versements égaux de 2 283 \$ (taxes nettes), dont le premier versement est fixé au 5 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 32.02.2018 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Lévis Duchesne que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte les prévisions budgétaires 2018 adoptées par le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, lors d'une assemblée régulière et prévoyant des revenus de 267 642 \$ et des dépenses de 451 723 \$ le tout pour un déficit anticipé de 184 081 \$, déficit qui sera absorbé de la façon suivante :

- contribution de la Société d'Habitation du Québec : 165 673 \$
- contribution municipale : 18 408 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 226-2018 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 21-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

M. Richard Lapointe, donne avis de motion de la présentation lors de la présente séance de ce conseil, du projet de règlement n° 226-2018 modifiant le plan d'urbanisme n° 21-99 et ses amendements en vigueur.

4.2.2 33.02.2018 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 226-2018 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 21-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'adopter le projet de règlement n° 226-2018 modifiant le plan d'urbanisme n° 21-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Créer une aire d'affection « résidentielle » à même une partie de l'aire d'affection « agricole » pour une partie du secteur visé par la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec 407939;
- Créer une aire d'affection « institutionnelle et communautaire » à même une partie de l'aire d'affectation « agricole » pour une partie du secteur visé par la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec 407939;
- Agrandir les limites du périmètre d'urbanisation du secteur Métabetchouan de façon à inclure le secteur visé à la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec 407939.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 227-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

M. Évans Potvin, donne avis de motion de la présentation lors de la présente séance de ce conseil, du projet de règlement n° 227-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur.

4.2.4 34.02.2018 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 227-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'adopter le projet de règlement n° 227-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Créer les zones 148-R, 149-R, 150-R, 151-R, 152-R et 153-P, secteur visé par la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, secteur Métabetchouan, et y prévoir les normes applicables.

Adoptée à la majorité

4.2.5 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 230-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

M. Martin Voyer, donne avis de motion de la présentation lors de la présente séance de ce conseil, du projet de règlement n° 230-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur.

4.2.6 35.02.2018 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 230-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin d'adopter le premier projet de règlement n° 230-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Ajouter les dispositions particulières applicables aux bâtiments principaux de type « yourte »;
- Modifier les usages à l'intérieur de la zone 141 C;
- Agrandir la zone 39 V à même une partie de la zone 43 F;
- Modifier certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires à l'intérieur des zones de villégiature, agricoles et forestières.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 36.02.2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 145-2018 SOUMISE PAR M. ALEXANDRE MARCOTTE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 802, RUE JALBERT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 145-2018, soumise par M. Alexandre Marcotte dans le but d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel à une distance de 4 mètres d'un bâtiment voisin, situé sur le même emplacement, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 6,53 mètres (correspondant à la moyenne de la hauteur des bâtiments concernés), pour une dérogation de 2,53 mètres.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 25 janvier 2018) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

Que la demande de dérogation mineure n° 145-2018 soumise pour la propriété située au 802, rue Jalbert, soit, et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment industriel à une distance de 4 mètres d'un bâtiment voisin en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 25 janvier 2018, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 37.02.2018 NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant la démission de M. Yvon Villeneuve au sein du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que pour combler ce poste un avis a été publié dans le journal l'Informel;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

- De nommer M. Jean-Philippe Desgagné à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme;
- De remercier M. Yvon Villeneuve pour ses années d'implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 38.02.2018 OCTROI DE CONTRATS – RÉFECTION DU BRISE-LAMES AU QUAI MUNICIPAL – APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser dans le cadre de la réfection du brise-lames au quai municipal les contrats suivants :

Entrepreneur	Travaux et matériaux	Montant excluant les taxes applicables
Les Entreprises Rosario Martel inc.	Entrepreneur général - travaux et main-d'œuvre	21 218,40 \$
Goodfellow inc.	Bois (cèdre rouge)	7 820,00 \$
Inter-Cité Construction ltée	Pierre	1 786,60 \$
Ludger Guay inc.	Location d'équipements	9 965,00 \$
	Total :	40 790,00 \$

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de cinq ans, en cinq versements égaux de 8 565,08 \$ (taxes nettes), dont le premier versement est fixé au 5 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.2.10 39.02.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC. – ACQUISITION D'UN ANALYSEUR DE CHLORE EN CONTINU – APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

De procéder à l'acquisition d'un analyseur de chlore en continu pour la station d'eau potable du puits du rang 4, secteur Métabetchouan auprès de Veolia Water Technologies Canada inc. pour la somme de 6 033\$ excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service n° 17003173;

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

4.2.11 40.02.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À DCCOM ENR. – REMPLACEMENT D'UNE VANNE DE RÉDUCTION DE PRESSION SUR LA ROUTE 169 – APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à Dccom enr. le contrat de remplacement d'une vanne de réduction de pression sur la route 169 pour la somme de 6 343 \$ excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 16 janvier 2018;

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

4.2.12 41.02.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À ENTRETIEN EXTÉRIEUR HOUDE – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE L'ARBORETUM

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accorder à l'entreprise Entretien extérieur Houde le contrat d'entretien des espaces verts de l'arboretum pour la somme de 10 473,75 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 18 janvier 2018, comprenant entre autres :

- Tonde de gazon de toute la surface gazonnée (aucun amoncellement de gazon ne sera toléré);
- Coupe bordure avec soin autour des arbres;
- Nettoyage sommaire des lieux (déchets);
- Nettoyage de la voie piétonnière.

Adoptée à l'unanimité

4.2.13 42.02.2018 OCTROI D'UN CONTRAT AUX CONSTRUCTIONS S. GAUTHIER INC. – RÉPARATION DES ISSUES D'URGENCE DU SOUS-SOL DE L'ANNEXE DE L'ARÉNA

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'accorder aux Constructions S. Gauthier inc. le contrat de réparation des issues d'urgence du sous-sol de l'annexe de l'aréna municipal pour la somme de 4 676,76 \$ excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 22 janvier 2018.

Afin de respecter le code national du bâtiment, à l'article 3.4.4.1 l'entrepreneur devra respecter la recommandation suivante de la Mutuelle des municipalités du Québec :

- Les issues d'urgence devront être isolées du reste du bâtiment par une séparation coupe-feu ayant un degré de résistance au feu d'au moins 45 minutes.

Adoptée à l'unanimité

4.2.14 43.02.2018 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – AVENANT N° 2 AU BAIL DE VIDÉOTRON - TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION AU 31, RUE DES ÉRABLES

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix l'avenant n° 2 au bail de Vidéotron Infrastructures inc. pour la tour de télécommunication au 31, rue des Érables (SC134-04).

Adoptée à l'unanimité

4.2.15 44.02.2018 OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION PUBLIÉ SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES – CONSTRUCTION D'UN PAVILLON CULTUREL AU PARC MAURICE KIROUAC – APPROPRIATION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Considérant l'appel d'offres sur invitation publié sur le Système électronique des appels d'offres le 17 janvier 2018;

Considérant que suite à cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaires	Endroit	Montant (excluant les taxes applicables)
Construction Bon-Air inc.	Saint-Félicien	71 500,00 \$
Isofor	Alma	52 978,12 \$

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat de construction d'un pavillon culturel au parc Maurice Kirouac au plus bas soumissionnaire conforme, soit Isofor au prix indiqué au tableau ci-haut décrit.

D'approprier 80 % de cette somme au Fonds de développement des territoires et 20 % au surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.2.16 45.02.2018 OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC PUBLIÉ SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES – AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE PLONGÉE SOUS-MARINE AU LAC VOUZIER - APPROPRIATION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) ET AU SURPLUS ACCUMULÉ

Considérant l'appel d'offres public publié sur le Système électronique des appels d'offres le 17 janvier 2018;

Considérant que pour donner suite à cet appel d'offres, douze soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite, lesquelles se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Construction Gilbert Martel et fils	Alma	88 399,99 \$
Construction S. Gobeil inc.	Chicoutimi	95 567,22 \$
Les Entreprises Rosario Martel	Alma	98 730,18 \$
Construction Bon Air	St-Félicien	101 970,82 \$
Paul Pedneault inc.	Chicoutimi	107 602,38 \$
Isofor Entrepreneur général en construction	Alma	109 846,50 \$
Excavation Michel Paradis - Felco	St-Félicien	114 736,75 \$
Construction Rock Dufour	Jonquière	135 547,71 \$
Inter-Projet (9099-3593 Québec inc)	Jonquière	138 073,62 \$
Terrassement St-Louis	Jonquière	143 330,59 \$
Construction Guy Bonneau. inc.	Dolbeau-Mistassini	172 233,00 \$
Claveau et fils, Entrepreneur général	Jonquière	195 199,96 \$

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat de l'aménagement d'un site de plongée sous-marine au lac Vouzier au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Gilbert Martel et fils au prix indiqué au tableau ci-haut décrit.

D'approprier 80 % de cette somme au Fonds de développement des territoires et 20 % au surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.2.17 46.02.2018 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - ADDENDA À L'ENTENTE PNR III (FDT) 2015 DANS LE DOSSIER DE L'AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE PLONGÉE SOUS-MARINE AU LAC VOUZIER

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'autoriser, M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer un addenda à l'entente PNR III (FDT) de 2015 concernant l'aménagement d'un site de plongée

sous-marine. Cet addenda consiste à modifier les coûts admissibles au projet pour un montant taxes nettes de 144 371 \$.

Une augmentation de la contribution au Fonds de développement des territoires (FDT) de 82 179 \$ pour une contribution totale de 115 496 \$. À ce montant s'ajoute une contribution municipale de 6 804 \$ financée avec le surplus accumulé de la Ville pour un total de 33 829 \$, et ce, en considérant la résolution n° 228.10.2016.

Adoptée à l'unanimité

4.2.18 47.02.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À SIGNALISATION KALITEC INC. – INSTALLATION D'UN PANNEAU CLIGNOTANT À L'INTERSECTION FERROVIAIRE AU CENTRE RÉCRÉO-TOURISTIQUE LE RIGOLET

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accorder à Signalisation Kalitec inc. le contrat d'installation d'un panneau clignotant (ARRÊT) à l'intersection ferroviaire au centre récréotouristique le Rigolet pour la somme de 4 245 \$ excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 17 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 48.02.2018 OCTROI D'UN CONTRAT À GÉMEL INC. – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA MISE À NIVEAU DU TERRAIN DE BALLE SECTEUR LAC-A-LA-CROIX – APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Gémel inc. le contrat de préparation des plans et devis pour la mise à niveau du terrain de balle du secteur Lac-à-la-Croix pour la somme de 18 100 \$ excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 17 janvier 2018;

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 49.02.2018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE POUR 2018

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évans Potvin d'autoriser, M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer les documents nécessaires à la demande d'une subvention pour l'entretien de la route verte auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la route verte pour 2018.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 50.02.2018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE IV – RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise la présentation du projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

Que soit confirmé l’engagement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix désigne M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessous.

Adoptée à l’unanimité

4.3.4 51.02.2018 VERSEMENT DE BOURSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE À L’ÉLITE 2016-2017

Considérant le rapport du comité d’analyse sur les candidatures reçues au programme d’aide à l’élite, édition 2016-2017.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer de remettre cinq (5) bourses totalisant la somme de 3 250 \$ aux candidates et candidat suivants dont leurs performances ont été jugées conformes au programme d’aide à l’élite :

➤ Marie-Laurence Gaudreault, patinage artistique :	750 \$
➤ Julie-Anne Gaudreault, patinage artistique	750 \$
➤ Annie-Kim Voyer, patinage artistique	500 \$
➤ Alysson Gauthier, patinage artistique	500 \$
➤ François Tremblay, hockey	750 \$

Le conseil municipal félicite de façon particulière les récipiendaires et les encourage à la poursuite du développement de leur talent.

Adoptée à l’unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Assemblée annuelle de Festi-Vélo
- 5 à 7 Club Optimiste – activité bénéfice
- Comité consultatif d’urbanisme
- Représentation activité-bénéfice du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Comité programme d’aide à l’élite
- Réunion corporation de développement commercial, industriel et touristique
- Conseil d’administration Office municipal d’Habitation
- Conseil d’administration Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Rencontres de citoyens
- Réunion maison des jeunes
- Conseil d’administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Suivi dossier de l’Office municipal d’Habitation
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion de la Véloroute des Bleuets
- Rencontres de plusieurs organismes de la Ville
- Retour sur des dossiers de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est :
 - Sûreté du Québec (augmentation de la facture)
 - État de situation éolien – Val-Éo
 - Légalisation du cannabis

- Rencontre avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports – tournée de consultation
- Projet de développement touristique commun du secteur Sud
- Rencontre avec le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Décret sur la gestion du lac Saint-Jean

4.4.1 52.02.2018 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	Demande	Montant accordé
Chevaliers de Colomb – Assemblée Mgr Victor Tremblay	Brunch-bénéfice dans le cadre du Festival des Glaces de St-Gédéon – 18 février 2018	4 billets – 48 \$
Fabrique Sainte-Croix	Souper-bénéfice - 24 février 2018	10 billets – 250 \$
Corps de Cadets 752 de Desbiens, Métabetchouan– Lac-à-la-Croix	Appui financier - 100 ^e anniversaire de l'organisation	200 \$
Club des Aînés de Métabetchouan	Aide financière annuelle	5 000 \$
Organisme « La Nichée »	Aide financière annuelle	50 \$
Club de palet de Lac-à-la- Croix	Aide financière annuelle	325 \$
Fondation Équilibre	Aide financière annuelle	50 \$
Festival de musique du Royaume	Campagne de financement	150 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 MOTION DE SYMPATHIE POUR LE DÉCÈS DE M^{me} LOUISE TREMBLAY CORRECTRICE BÉNÉVOLE DU JOURNAL L'INFORMEL

M. Évans Potvin présente une motion de sympathie dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de la famille de M^{me} Louise Tremblay, décédée en décembre dernier. M^{me} Tremblay a été correctrice bénévole pour le bulletin municipal *l'Informel* pendant plusieurs années.

Adoptée à l'unanimité

6.2 53.02.2018 DEMANDE AU CANADIEN NATIONAL – RÉPARATION DU PASSAGE À NIVEAU RUE SAINT-GEORGES

Considérant que le passage à niveau au point militaire 169.13 subdivision Lac-Saint-Jean se retrouve plus bas que la rue Saint-Georges;

Considérant que celui-ci s'est affaissé avec l'usure du temps;

Considérant le cognement de la surface de croisement lors de la circulation en automobile ou en vélo;

Considérant qu'il est devenu impératif de procéder à une réparation afin d'assurer une circulation sécuritaire des utilisateurs.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer de demander au Canadien National de procéder à la réparation du passage à niveau de la rue Saint-Georges au point militaire 169.13 subdivision Lac-Saint-Jean.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions sur les investissements de la Ville en 2018.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier